



# INFO-FNEEQ

# INFO-FNEEQ

Fédération Nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

Volume 1  
Numéro 1

Septembre 1984

C-527

Technique de secrétariat reste au cégep

## Une grande victoire pour les professeures de secrétariat

Plus de dix-neuf mois d'incertitude et de lutte pour réussir enfin à infléchir une décision du MEQ de ne donner qu'au niveau secondaire la formation en secrétariat. Un long périple où se sont succédés tour à tour espoir et inquiétudes, mais pendant lequel se sont développées des amitiés nouvelles et raffermis des liens avec nos collègues de l'enseignement collégial. À tous ceux et celles qui nous ont soutenus pendant cette lutte, nous disons "MERCI".

Parmi les moyens mis de l'avant par les professeures de secrétariat mentionnons: le regroupement des enseignantes de la technique en association; la recherche d'appuis, notamment de la FNEEQ et de la FECC, du Conseil des collèges, du Conseil du statut de la femme, des Directions de cegeps; l'organisation de rencontres d'information, formelles et in-

formelles, qui mettaient en présence les professeures et diverses instances décisionnelles; la rédaction de mémoires, télégrammes, articles de journaux, feuillets d'information; l'élaboration et la publication de dossiers pouvant aider à cerner le problème et à trouver des solutions, e.e. les dossiers "Bilan", "Appuis témoignages", "Condition des femmes", "Prospectives", sans oublier l'étroite collaboration des membres de l'Association et du Comité pédagogique (Coordination provinciale) à qui la DGEQ avait donné le mandat de réviser le programme de secrétariat.

Dans sa décision du 5 juillet 1985, le MEQ reconnaît qu'il y a place encore pour des formations en travail de bureau au secondaire et au collégial comme en fait foi l'énoncé suivant:

"...Le programme en travail de bureau dispensé au secondaire

sera intitulé "Agent de bureau"; il sera centré sur les opérations. Le programme en travail de bureau dispensé au collégial sera intitulé "Techniques de travail du bureau"; il portera davantage sur les systèmes, les développements technologiques, l'organisation et la gestion du travail de bureau; sa durée sera de six sessions".

Tout comme dans la "Proposition de relance et de renouvellement de l'enseignement professionnel", on insiste sur la reconnaissance des acquis:

"...En raison d'un marché du travail en transition et pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés du collégial, la formation collégiale comprendra, pour l'équivalent d'une session, le développement de certaines capacités d'opération; cette partie, commune avec la formation dispensée au secondaire, sera clairement identifiée

et reconnue officiellement lors du passage du secondaire au collégial."

On insiste sur une participation accrue du monde du travail dans l'élaboration des programmes professionnels:

"...Des mécanismes impliquant des représentantes-t-s du secondaire, du collégial et du monde du travail seront mis en place pour assurer une mise à jour continue des programmes."

On fait aussi référence à des mesures de soutien à être instituées pour appuyer les établissements en ce qui concerne le perfectionnement, l'animation pédagogique et l'acquisition d'équipement, mais rien de concret n'est proposé à ce chapitre.

Enfin, l'implantation des programmes révisés, tant au secondaire qu'au collégial, est prévue pour l'automne 1985. Tous les collèges qui dispensent actuel-

lement le programme de Secrétariat seront autorisés à offrir le nouveau programme.

Cette décision du MEQ de maintenir au niveau collégial le programme de Secrétariat est sans contredit une belle victoire. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le cadre de référence qui a servi de prémisses à l'élaboration des nouvelles propositions contenues dans le document du 5 juillet 1984 sera reconduit et servira de pont de départ pour l'analyse des programmes de l'enseignement professionnel. Il nous apparaît donc important que les diverses instances syndicales suivent de près l'évolution de ce dossier afin de prendre les décisions qui s'imposent pour la survie des options professionnelles au niveau collégial.

Pierr. Gallant-Déry  
Professeure de secrétariat  
Collège Edouard-Montpetit

DERNIÈRE  
HEURE

Au moment de mettre sous presse, les événements se bousculaient dans le conflit de l'école St-Sacrement à Terrebonne. Jeudi le 20 septembre, la direction de l'école levait son lock-out sans toutefois modifier ses positions sur la tâche et d'autres points en litige. Devant l'entêtement de la direction, les enseignantes-ts déclenchaient la grève (par un vote unanime) le vendredi 21. Au cours de la fin de semaine, quelque 1 000 parents se réunissaient et sommaient les parties de recourir à l'arbitrage avec la menace d'envoyer leurs enfants au secteur public. Après analyse de la situation, les professeur-es déchirés par cette nouvelle pression, décidaient de rentrer au travail. Pour l'instant, c'est le statut quo pour l'année 84-85, les deux autres années sont soumises à l'arbitrage.

### Lock-out à l'école secondaire St-Sacrement (Terrebonne)

Depuis le 1er septembre, les quelques 60 enseignantes et enseignants de cette institution privée syndiquée à la FNEEQ sont sous le coup d'un lock-out. C'est le 27 août dernier, quelques jours avant la rentrée des professeur-es que l'administration locale tentait stratégiquement son ultime coup de force et fermait les portes à la négociation. Ce phénomène n'est pas nouveau à St-Sacrement. En 1982 la direction décréait sans discussion possible.

**Pourquoi les enseignantes et enseignants de l'École St-Sacrement refusent-ils les offres patronales?** Les raisons sont multiples. Depuis deux (2) ans la tâche des enseignantes et des enseignants s'alourdit, le nombre d'élèves par classe augmente soit de 30 à 35 en moyenne, le salaire diminue. Les offres actuelles de la direction sont celles-ci: augmentation du nombre d'élèves par classe, augmentation de près de quatre (4) heures de temps supplémentaire réparti en surveillance, activités, cours de récupération, etc. et ce, évidemment, sans augmentation de salaire. Bref, la qualité

de l'enseignement s'est grandement détériorée.

**Pourquoi l'administration s'entête-t-elle à vouloir augmenter la charge de ses enseignantes et enseignants?** Il apparaît que les objectifs de l'administration sont davantage axés sur l'aspect extérieur de son institution que sur la qualité de l'enseignement. En avril dernier, les enseignantes et enseignants apprenaient par le quotidien "La Presse" que la Corporation de l'École Secondaire St-Sacrement s'appropriait à investir un million pour agrandir l'école, la cafétéria et pour aménager une piscine... pour élargir son champ d'enseignement au secteur primaire en 1985.

Le syndicat ne peut accepter que ces rénovations fastueuses entreprises par la Corporation se fassent sur le dos des enseignantes et enseignants et sur celui des étudiantes et étudiants. On augmente la charge de travail, on augmente le nombre d'élèves par classe, on augmente le temps d'encadrement. La direction locale semble peu préoccupée de la qualité de l'enseignement de son institution malgré le rapport du CSÉ qui af-



firmait: "la situation actuelle commande une amélioration nécessaire de la condition enseignante... celle-ci passe d'abord par des correctifs à apporter à ce qui se rattache à la tâche éducative, notamment par le biais des négociations d'ententes collectives et leurs critères, et par retour, une formule de rapport maître-élève."

Au lieu de cesser le minutage, le décorticage des temps, etc. des fonctions, comme disait le rapport du CSÉ, la direction de la Corporation de l'école St-Sacrement les augmente.

Et la décentralisation des négociations dans le secteur public, qu'en pensons-nous maintenant?

### Lucier au CSÉ

#### Un beau plan de carrière pour «M. PREC»

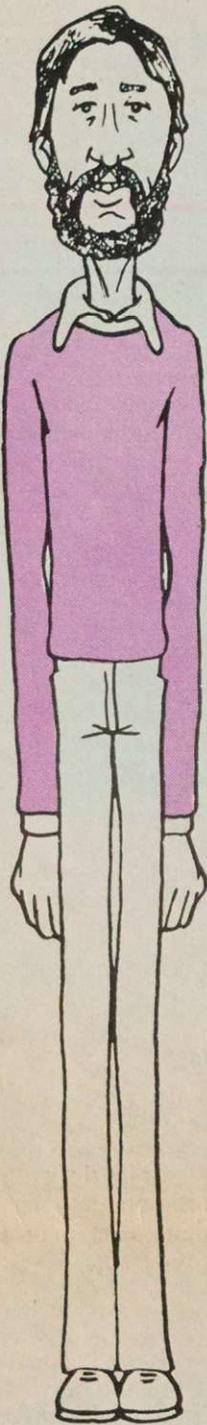
À sa séance du 29 août 1984, le Conseil des ministres entérinait la nomination de M. Pierre Lucier au poste de président du Conseil supérieur de l'Éducation en remplacement de M. Claude Benjamin qui occupait ce poste depuis 4 ans. La décision de ne pas renouveler le mandat de M. Benjamin n'a guère surpris personne. Après le Conseil du Statut de la femme, après la Commission des droits et libertés de la personne du Québec, il ne restait plus que le Conseil supérieur de l'Éducation à ramener dans le droit chemin.

"C'est presque devenu une tradition de voir le gouvernement du Québec éliminer d'une manière ou d'une autre, celles et ceux qui ne partagent pas ses idées", a déclaré Rose Pellerin en apprenant la nouvelle. Il ne faisait pas de doute, qu'après la parution du rapport final du CSÉ sur la condition enseignante au préscolaire, au primaire et au secondaire dont certaines conclusions allaient à l'encontre des politiques d'éducation du gouvernement, que le ministre Bérubé allait limoger M. Benjamin pour le remplacer par quelqu'un de moins critique envers le gouvernement. On se souviendra que M. Pierre Lucier a participé au récent Règlement du régime pédagogique du collégial (PREC). Son plan de carrière est à ce propos très révélateur: **De décembre 1983 à mai 1984, M.**

**Lucier n'était rien de moins que sous-ministre de l'éducation par intérim en remplacement de Jacques Girard; de décembre 1980 à décembre 1983, il était sous-ministre adjoint à la planification au MEQ; de juillet à décembre 1980, il était secrétaire au développement scientifique au Conseil exécutif; de 1978 à 1980, conseiller-cadre du Secrétariat au développement Culturel du Conseil Exécutif; de 1975 à 1978, chercheur sénior au CADRE à Montréal où il a alors travaillé sur l'analyse institutionnelle, etc.; et enfin, il fut professeur de philosophie aux collèges d'Ach加斯, de Rosemont, Jean-de-Brébeuf et à l'UQAM de 1965 à 1970.**

Le CSÉ comme le Conseil du Statut de la Femme et la Commission des droits et libertés de la personne du Québec sont des organismes dont le rôle premier est de conseiller le gouvernement dans ses décisions. Il lui appartient donc d'être à l'écoute des besoins de la population et des organisations qui la représentent et d'en faire rapport au gouvernement pour l'orienter dans ses choix.

Ce geste à l'endroit de M. Benjamin confirme les réticences que la fédération avait à participer à d'autres lieux où la consultation est une illusion tels, la Commission Châtillon, la consultation de Michel Clair sur le régime de négociations dans le secteur public.



## Dis-Moi Jean-Yves

**Q.** Je suis professeure de CEGEP, mise en disponibilité et le Collège m'oblige à enseigner à l'Éducation aux Adultes pour compléter ma tâche, les lundi soir à 100 km de chez-moi, dans une école. Quelle sorte d'automobile dois-je acheter?

**R.** Le décret qui régit tes conditions de travail indique bien que le professeur mis en disponibilité "doit accepter toute charge d'enseignement dans son collège" (5-4.07 i). Cependant tout le sens du décret nous indique qu'il ne peut s'agir que d'une charge d'enseignement à l'enseignement régulier.

Le professeur mis en disponibilité a le droit mais pas l'obligation de prendre des charges à l'Éducation aux adultes.

De plus, un professeur enseigne dans les locaux du collège et non pas dans un sous-centre, si bien que tu n'es pas obligé d'aller enseigner ailleurs qu'au Collège même (ses lieux de stage compris et pavillons y compris). En conclusion, achète-toi donc une bicyclette.

(Référence: SAE 3326 — Collège de Rimouski).

Régime enregistré de traitement à prestations différées

## On attend toujours la réponse des patrons

Parallèlement au projet patronal, le conseil fédéral de juin dernier a voté la mise sur pied d'un régime enregistré de traitement à prestation différée. Un tel régime permettrait à une enseignante ou un enseignant de ne toucher par exemple que 80% de son salaire et ainsi de ne payer d'impôt que sur ce 80%. Le reste serait déposé dans un fonds qui pourrait servir ultérieurement à combler un plein salaire pendant un congé, une pré-retraite, etc. et serait applicable à tous les secteurs. Pour ce qui est du secteur collégial, il faut

cependant une entente permettant au collège de déduire des sommes avant impôt; là aussi, nous attendons la réponse de la partie patronale. Dans les secteurs privé et universitaire, il faudra inclure la même clause qu'au secteur collégial; nous attendons la réponse des patrons de ce secteur pour poursuivre l'implantation du plan, afin de connaître l'envergure de ce plan. En attendant, essayez de retarder l'implantation de régimes privés que les employeurs essaient d'organiser localement. Ils sont plus coûteux et le contrôle y est déficient...

## Mot de l'exécutif

Cette rentrée scolaire n'est certainement pas une des plus gaies de notre vie syndicale. Dans les cégeps il s'agit de la deuxième année de décrets avec une deuxième augmentation de tâche, un salaire de 80% pour les MED, etc. et les premières applications du Règlement du régime pédagogique au collégial (politiques institutionnelles d'évaluation, refontes de programmes...), etc; les universités font face à des coupures de plus en plus dramatiques et les collèges privés doivent se débrouiller avec les effets à la baisse dus à la situation dans le secteur public. De plus, dans cette mêlée générale, le gouvernement s'apprête, par la «consultation» Clair, à modifier le régime de négociation du secteur public afin de trouver, dit-on, un nouvel équilibre! Déjà l'opération «conditionnement» de l'opinion publique est commencée avec la publication le 1er septembre dernier, d'une étude comparative des régimes de négociation de pays industrialisés.<sup>(1)</sup>

**Comment affronter cette situation difficile?** D'aucun-e-s se disent qu'il n'y a plus rien à faire ou que le mouvement syndical agonise. Pourtant, ce n'est pas la première fois que les forces progressistes subissent des reculs avec une crise structurelle de l'envergure de celle que nous connaissons. Certains gains nous autorisent à garder l'espoir et la force de continuer à lutter. Ainsi la nouvelle récente de la décision gouvernementale de garder Technique de secrétariat au collégial arrive comme une bouffée d'air frais. De même, le rapport final du Conseil supérieur de l'éducation sur la condition enseignante, malgré certains

points litigieux tels la recommandation de créer un organisme genre "corporation professionnelle d'enseignant-e-s", gruge le rapport de forces favorable au gouvernement.

Nous devons travailler dans ce sens, démontrer la détérioration des services d'éducation et ses conséquences à tous les niveaux d'enseignement. C'est pourquoi il est essentiel que chaque syndicat de la fédération mette sur pied son comité chargé de monter le dossier de la tâche et la condition enseignante dans son institution. C'est maintenant que les prochaines négociations se préparent. C'est pourquoi le Conseil fédéral de juin a créé un comité de la conjoncture rassemblant des membres des syndicats locaux et des comités de la fédération (comité femmes, école-société, santé-sécurité) afin d'analyser la situation plus en profondeur et d'amener des propositions concrètes de stratégie.

Par ailleurs notre façon d'aborder les prochaines négociations ne sera pas indépendante de la réflexion sur notre orientation que nous avons commencée au printemps dernier. Cette réflexion se concrétisera entre autres par nos positions sur des sujets précis comme les moyens financiers qu'on accepte de se donner, ou encore notre façon de réagir face à la proposition de la FTQ et de la CEQ d'ouvrir maintenant les décrets en vue de la négociation d'une convention collective de 2 ou 3 ans. C'est là une question complexe que nous devons débattre largement.

Rappelons qu'après consultation au printemps dernier, les

quatre (4) fédérations du public de la CSN dont la FNEEQ, estiment que la négociation d'une nouvelle convention à ce moment-ci, alors que les troupes sont encore épuisées du dernier conflit et que d'importants débats d'orientation ne sont pas terminés, pourrait difficilement se conclure par une entente qui dépasserait de façon significative les termes des décrets actuels. La CSN est cependant d'accord pour négocier avec le gouvernement le salaire de la troisième année de décret ainsi que certains problèmes spécifiques comme le gel de la tâche au collégial. Cette position CSN a été communiquée au premier ministre Lévesque au cours de l'été. Et nous attendons toujours la réponse. Celle-ci sera certainement liée au moment que le PQ choisira pour les prochaines élections provinciales et à son évaluation de ses chances de rester au pouvoir ou non.

Pendant ce temps, un de nos partenaires, la CEQ se lance dans une démarche "d'élargissement", c'est-à-dire qu'elle veut aller chercher d'autres groupes du secteur public, dans l'éducation ou hors de l'éducation. Des syndicats CSN sont visés. Comment réagir syndicalement dans une telle situation? Les débats et le travail pour cette année seront donc nombreux et importants.

Il nous apparaît donc qu'on ne peut abandonner la partie. C'est dans cet esprit que nous avons accepté en juin, un deuxième mandant comme exécutif. Mais ce ne sera possible qu'avec l'appui, la collaboration et le travail des membres et de tous les syndicats de la fédération.

(1) Presse Plus, 1er septembre 1984.

LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS VEUT GARDER LE CONTRÔLE

## Comité des mesures de résorption

Une rumeur alimentée par les administrateurs des collèges, veut que la FNEEQ bloque l'application des mesures de résorption (en congés sabbatiques, la retraite anticipée, la pré-retraite, les prêts de services), particulièrement le congé à traitement différé. Cette rumeur identifie le «gros méchant» qui refuse un cadeau que nos «bons patrons» voudraient tant nous faire.

En fait, le comité paritaire prévu au décret s'est réuni cinq (5) à six (6) fois le printemps dernier. Lors de l'avant-dernière réunion, le 2 mai 1984

à Québec, les représentant-e-s de la FNEEQ ont déposé un projet de lettre d'entente visant à encadrer le droit au congé sabbatique. Ce projet, d'abord reçu favorablement par la partie patronale, a été écarté à la dernière réunion du 16 mai par la Fédération des Cégeps qui veut garder l'entière «discrétion» sur le choix et le nombre des bénéficiaires. La fin du texte patronal exprime clairement cette intention: "Le collège décide..."

Malgré cela, des représentant-e-s de la FNEEQ ont convenu que les collèges pourraient

appliquer «leur projet» et, lors d'une rencontre avec la partie patronale négociante, la FNEEQ s'est déclarée prête à risquer une modification au décret assurant le cumul de l'ancienneté aux bénéficiaires de ces congés.

Depuis ce temps la balle est dans le champ du MEQ et des collèges qui, au lieu d'activer dans ce dossier, accuse la FNEEQ de lenteur. Pourtant, dans le dossier des modifications nécessaires aux régimes de retraite pour les retraites anticipées, où ils sont seuls... Nous attendons toujours...



Le Conseil a réélu à l'unanimité la même équipe. De gauche à droite, Flavie Achard 1ère vice-présidente, Rose Pellerin présidente, Denis Choinière secrétaire-trésorier de la Fédération et Paul Jones 2ième vice-président.

Info-FNEEQ a demandé aux responsables des comités Femmes, École-société et Santé-sécurité de tracer pour nous les perspectives pour l'année qui vient. Christiane Jobin, Laurent Labonté et Flavie Achard ont accepté d'y collaborer au nom des comités.

## Femmes

Au dernier Conseil fédéral de juin, il fut décidé que le comité femmes serait composé de huit (8) membres. Actuellement, seulement cinq (5) femmes en font partie. Il s'agit de: Irène Doiron du Cégep Montmorency, Christiane Jobin de Rimouski, Lucie Lambert de Dawson, Janice Paquette, de Vanier et Nadine Pirotte d'André-Laurendeau. D'autres femmes étaient intéressées, mais elles ont été mises à pied et non réengagées...! Trois postes demeurent donc disponibles pour celles qui aimeraient se joindre à nous.

## Les priorités

Le mandat voté lors du dernier Conseil de juin comportait notamment les points suivants: susciter la formation de comité ou de regroupement de femmes dans les syndicats locaux; assurer les liens entre ces comités ou regroupements locaux par le biais des sessions de femmes et la publication d'un bulletin d'information/débat du réseau; amorcer ou alimenter les débats sur les thèmes choisis par le réseau par le biais de constitution de dossier ou d'appui ou d'initiatives des Comités et/ou regroupements locaux de femmes; informer les comités locaux sur les débats dans les instances FNEEQ et CSN; assurer les liens entre les divers instances femmes de la CSN; susciter de nouvelles formes d'animation/intervention au niveau des Comités femmes, sessions et réseau; travailler dans le cadre de priorités suivantes: accès à l'égalité, préparation des dossiers de négociation et préparation du congrès spécial d'orientation de la CSN.

Il nous faut donc, en somme, "poursuivre le travail amorcé en vue de constituer une solidarité entre les femmes à l'intérieur de la FNEEQ et entreprendre de consolider un réseau qui reflète la présence politique des femmes au sein de la Fédération."

Pour atteindre ces objectifs, le comité entend, bien sûr, poursuivre la tenue de sessions femmes (la première se tiendra dans un mois environ et elle portera sur l'action positive). Le bulletin de liaison dont le titre sera: Réseau Femmes paraîtra au moins une fois par mois.

Par ailleurs, nous avons amorcé la cueillette de données sur la situation des comités femmes dans chaque syndicat, de même que sur l'emploi des femmes après plus d'un an de décret; le résultat de ce travail sera communiqué sous peu.

Enfin, et cette question n'est pas la moindre, la préparation des négociations est déjà amorcée, et le comité femmes entend s'y impliquer. À cet effet, l'une d'entre nous siège au comité de la conjoncture formé récemment. Nous avons décidé également, du moins à court terme, de faire partie de la délégation de la FNEEQ au CCNSP. Cela ne nous empêche pas bien entendu, de maintenir nos liens avec les autres instances de la FNEEQ, notamment le Bureau Fédéral et le comité École-société.

## Où, quand et comment nous joindre:

Comme l'an passé, le Conseil fédéral nous a attribué l'équivalent de deux (2) libérations. Présentement elles sont partagées entre quatre personnes, la cinquième ayant exprimé le désir de ne pas être libérée. Nous sommes donc disponibles pour entretenir des liens avec des femmes de tous les syndicats.

### Permanence du Comité-Femmes

Lundi, de 13h30 à 16h30:  
Christiane Jobin, à Rimouski,  
à 418-722-6818.  
Mardi, de 13h30 à 16h30:  
Janice Paquette  
Mercredi, de 13h30 à 16h30:  
Nadine Pirotte  
Jeudi, de 9h à 12h00:  
Lucie Lambert

## École-société

Le Conseil fédéral de juin dernier s'est penché sur un document d'orientation pour le travail du comité école-société et a voté trois grands axes de travail pour 84-85. La première priorité sera de faire un travail d'appui à la prochaine ronde de négociations. Le comité devra développer un discours politique sur l'enseignement comme service public et sur la détérioration du

métier d'enseignante et d'enseignant. Le travail du comité sera appuyé par les dossiers locaux que les syndicats locaux dresseront de leur situation. À cette fin, le comité en collaboration avec le comité de la tâche, produira le plus rapidement possible un outil aidant les syndicats à monter leur dossier. Il faudra voir aussi comment les changements technologiques influenceront le métier d'enseignante et le processus d'apprentissage et quelle relation s'établit entre la notion de productivité dans les services publics et les changements technologiques. La deuxième priorité concerne la poursuite de l'analyse de la contre-réforme. Pour la première session, ce sont les dossiers de l'évaluation et celui des centres spécialisés sur lesquels travaillera le comité. À la deuxième session, ce sera l'éducation des adultes. Le troisième grand axe est constitué de pistes de recherches sur l'école, notamment sur la mise à jour de nos objectifs de formation, l'analphabétisme, différents modèles d'apprentissage, la modification du champ culturel, la crise des valeurs. Ces recherches se feront dans la mesure de nos ressources.

Le Conseil de juin 83, après une négociation difficile dans le secteur public, avait demandé un conseil d'orientation pour cette année. Aussi, des ateliers se sont tenus sur le sens du syndicalisme et l'affiliation à la FNEEQ et à la CSN, la démocratie syndicale, les pratiques syndicales, etc. Des syndicats ont déposé des propositions précises, mais selon la démarche proposée par le bureau fédéral, en raison de la production tardive du document d'animation et de la difficulté de réunir les assemblées générales, les décisions ne se prendront qu'au Conseil de novembre prochain. Un comité élu en conseil (Jocelyn Charnard, Isabelle Ethier, Gilles Godin, Suzanne Larocque, Hugo B. Roy), a pour mandat de faire le travail de synthèse des ateliers et de recommander les propositions les plus pertinentes.

Par ailleurs, les rapports de l'exécutif ainsi que des différents comités ont été l'occasion

## Conseil Fédéral de juin

d'orienter le travail de la fédération pour cette année. La préoccupation centrale est la préparation de la prochaine négociation. Ainsi il a été adopté que chaque syndicat (cegep, privé, université) mette sur pied un comité d'action pour monter un dossier sur les conditions de la tâche et de la condition enseignante de son institution, en lien avec le comité femmes. Au niveau de la fédération, le Conseil a voté la formation d'un comité provisoire sur la conjoncture qui devrait faire une analyse indiquant dans quel contexte syndical, politique, social et économique se situeront les prochaines négociations et apportant des recommandations concrètes sur la stratégie. Cette analyse devra tenir compte du contexte particulier à l'éducation ainsi que de la situation des femmes dans l'enseignement. Les membres de ce comité sont: l'exécutif, une ou un représentant des comités femmes, école-société et santé-sécurité ainsi que quatre personnes élues en conseil (Jacques Dion, Myron Galan, Marsha Hewitt, Gordon Lefevre). La préparation de la négociation sera également une priorité pour les comités de la fédération (cf articles sur le plan de travail de chacun).

Dans la même veine, nous savons que le ministre Michel Clair a lancé une consultation sur le régime des négociations du secteur public et parapublic. Le Conseil fédéral demande aux syndicats FNEEQ de ne pas y participer, compte tenu de la nature partielle de cette consultation où M. Clair, Président du

Conseil du trésor, est à la fois juge et partie.

Parmi les autres discussions du Conseil, soulignons celle sur la cotisation spéciale de 0.08 pour renflouer le fonds de négociation. À la suite d'un bon débat sur le sens des outils que la fédération se donne pour lutter, le Conseil a voté cette cotisation spéciale pour un an et une étude plus approfondie des budgets de négociation, en rapport avec nos structures de négociation, afin d'en arriver à des solutions permanentes. De plus, les critères d'utilisation du fonds de négociation ont été amendés afin d'avoir une utilisation plus équitable pour les syndicats d'universités et des collèges privés. Un autre débat animé s'est conclu par l'adoption que la FNEEQ ouvre les pages de l'INFO-FNEEQ aux points de vue des opinions de ses membres et de ses syndicats affiliés et se dote d'une politique d'information en ce sens.

Finalement, le conseil a adopté un appui à la démarche CSN "Des emplois pour la paix" pour la manifestation du 20 octobre 84 (création d'un comité FNEEQ pour la paix), de même qu'une hypothèse salariale à soumettre aux deux autres centrales pour la troisième année du décret (P 3). Enfin, mentionnons la formation d'un comité de travail sur les difficultés de la syndicalisation dans les écoles de conduite ainsi qu'un mandat pour la fédération de faire des démarches pour mettre sur pied un régime de traitement différé à placement unique.

## Composition

**Secteur CEGEP:** Robert Campeau (Montmorency), Marie-France Chabot (Limoulu), Louise Desmarais (St-Hyacinthe), Normand Paquette (Trois-Rivières) et Michel Poirier (St-Jérôme). **Secteur Universitaire:** Diane Lamoureux du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM. **Secteur Privé:** à combler.

Le comité travaille avec une libération équivalente à 1,5, attribuée pour la première session à Robert Campeau, Louise Desmarais et Normand Paquette.

## Santé-Sécurité

Le comité Santé-Sécurité FNEEQ concentrera son action au cours de l'année 84-85, sur les dossiers qui ont été désignés prioritaires par le Conseil fédéral de juin dernier et qui concernent les questions de burn-out, de premiers soins, d'évacuation en cas d'urgence, d'aération et de ventilation.

Notre action en matière de santé-sécurité s'inscrira dans une démarche d'interventions concrètes, qu'il s'agisse de négocier notre convention collective pour en améliorer les clauses de sécurité-santé sur la base de nos objectifs, d'exercer les pressions

nécessaires pour faire évoluer les lois et règlements dans le même sens, et surtout d'agir pour forcer nos employeurs à respecter notre droit à la santé et à la sécurité, et ce, en se conformant à tout le moins aux lois et règlements existants.

En toute circonstance, notre action, pour être crédible et efficace devra se fonder sur une somme de connaissances. Par exemple, les responsables de santé-sécurité dans chaque syndicat auront avantage à connaître la nature et les causes des problèmes habituels dans les maisons d'enseignement (laboratoires, éclairage, rayons cathodiques, etc.), en plus des problèmes prioritaires mentionnés plus haut). Il leur sera utile d'être au courant des normes en vigueur, des techniques disponibles pour détecter les irrégularités, des structures de fonctionnement des organismes gouvernementaux comme par exemple la CSST, ainsi que la réglementation relative aux accidents de travail (notamment dans le cadre de la refonte en cours, via la loi 42). Il sera enfin nécessaire aux responsables, pour la défense de leurs membres, de connaître les recours juridiques et les mécanismes de support aux syndicats locaux disponibles à la FNEEQ et à la CSN.

## Réforme du régime des négociations

# Après le mépris: la recherche des consensus

En mars 1984 le Gouvernement nommait Gilles Châtillon à la tête d'une commission chargée de la refonte globale du Code du travail. Le hic: sont exclus de la commission Châtillon les secteurs de la santé, de l'éducation, de la construction et quelques autres groupes.

Le 3 mai 1984 Michel Clair, président du Conseil du trésor rendait public un document de consultation sur la réforme du régime de négociations dans le secteur public pompeusement intitulé: "Recherche d'un nouvel équilibre."

Pour la CSN, les modifications au régime actuel dans le secteur public doivent s'inscrire dans une réforme globale de l'ensemble du Code du travail. C'est contre l'avis même de la Commission de consultation du travail et de la main-d'oeuvre (CCTMO) où la CSN occupe un siège avec les deux autres centrales, que le gouvernement a mis sur pied la Commission Châtillon. Dès l'annonce de sa création, même le CPQ (Conseil du Patronal du Québec), pour d'autres raisons, se disait contre la création d'une telle commission. Quoiqu'il en soit, la Commission a 18 mois pour accomplir son mandat et faire le consensus sur le code du travail. Le 9 septembre dernier nous apprenions la démission de Gilles Châtillon. Celui-ci invoquait être en désaccord avec les autres membres sur le fonctionnement de la Commission. Pourtant, disait Raynald Fréchette, c'était "l'homme du consensus".

Quelle stratégie poursuit le gouvernement avec ces deux consultations simultanées? Dans quel contexte particulier se situe la consultation de Michel Clair? Si l'on analyse une partie des événements depuis janvier 1983, le secteur public s'avère un obstacle majeur pour l'avenir du gouvernement du parti québécois. Avant d'aborder la consultation Clair elle-même, voyons comment, après le mépris, le gouvernement cherche maintenant les consensus.

En janvier 1983, le Premier ministre Lévesque propose aux trois centrales de mettre sur pied cinq (5) organismes paritaires chargés d'étudier: la rémunération dans le secteur public en comparaison avec le privé; la protection de l'emploi, la qualité et l'efficacité des services; la révision du Code du travail; le renouvellement du régime des négociations dans le secteur public et enfin, le recyclage de la main-d'oeuvre affectée par les changements technologiques.

Malgré le premier refus des centrales en janvier 83 (la loi 105 a été adoptée en décembre 1982) le gouvernement revient à la charge avec sa proposition en mai, soit le lendemain de l'adoption de la loi III. C'était ce qu'il est convenu d'appeler la carotte après le bâton. À partir de ce moment, le gouvernement du PQ entame la première phase de son nouveau leitmotiv public: la concertation. C'est ainsi que tout le mois de mai 1983, les déclarations ponctuelles du gouvernement du PQ tournent autour de la remise en cause du droit de grève, particulièrement dans les hôpitaux; de la nécessité de changer les mentalités; de la trop grande centralisation des négociations (lire à ce propos Presse Plus, mai 83, entrevue avec René Lévesque); pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de la concertation entre syndicats et gouvernement.

Pendant que le premier ministre réprimande le secteur public de l'avoir obligé à adopter des lois spéciales, de son côté, le ministre Fréchette distribue quelques bonbons, en annonçant des modifications au Code du travail, par le projet de loi 17 qui ne contient que des amendements mineurs, bien qu'utiles, au Code du travail (Ces modifications touchaient l'accrédita-

tion syndicale, l'arbitrage des différends et les fameuses dispositions anti-briseurs de grève). Sous les pressions du patronat, le gouvernement recule sur l'accréditation multipatronale pourtant si attendue par les travailleuses et les travailleurs non-syndiqués du secteur privé et en particulier les femmes (Restauration, boutiques, coiffure, etc.).

Automne 83, deuxième grande phase de sensibilisation de l'opinion publique, le gouvernement aidé de ses partenaires met en branle son artillerie lourde... et, débute sa réflexion sur la Réforme du régime des négociations dans le secteur public qu'il veut modifier, seul ou avec d'autres, dès septembre 1984. À tous les niveaux de l'appareil gouvernemental on se mobilise autour des thèmes: concertation, consensus, changement de mentalités, décentralisation, que l'on oppose à grève, affrontement, cadre traditionnel, négociation, centralisation, rapport de force, psychodrame, etc. L'astuce réside dans la démonstration à long terme à la population, comme la publicité le fait, que les syndicats ne visent qu'à l'affrontement et refusent toute forme de changement. Les ministres Johnson et Fréchette ne manquent aucune tribune. "On pourrait envisager la création d'un organisme paritaire qui devrait, à l'intérieur d'un délai prescrit, déterminer le niveau de rémunération mais en fonction de paramètres et de balises communément approuvés." "C'est un moyen de voir dans le régime actuel s'il est possible de sortir du biais exclusif de l'affrontement pour résoudre des problèmes." P.M. Johnson, Colloque sur la productivité, 4 novembre 1983, Le Soleil.

"... en somme, tant et aussi longtemps que les parties liées par une convention collective se

considéreront comme des ennemis, des adversaires, au lieu de se considérer comme des partenaires, il est évident que nous allons toujours nous retrouver dans le même cercle vicieux et que nous ne serons pas en mesure d'effectuer le virage escompté." ...lorsque je réfère à la nécessité de procéder à des changements de mentalités, je procède à l'évaluation des "conflits majeurs" du travail qui ont marqué l'histoire des relations du travail au Québec." Raynald Fréchette, Colloque annuel des relations industrielles, U.M., 26 novembre 1983, Le Soleil.

La stratégie du gouvernement est encore une fois fort simple: remplacer les tables de négociation par des tables de concertation et éparpiller ainsi les ressources syndicales en les encadrant dans divers processus de "consultation-bidon", pour éliminer progressivement toute possibilité d'utilisation du droit de grève, ou encore, tout simplement pour éliminer toute forme de contestation.

Au mois de décembre 1983, malgré les pressions exercées, les centrales réitérent fermement leur refus de participer à ces comités paritaires ou groupes de travail tels que proposés par le gouvernement du PQ. Pour la FNEEQ et la CSN aucun comité ne peut remplacer la libre négociation! Le gouvernement peut bien laisser croire à la population à l'égalité des parties, dans les faits, il impose à l'avance les règles du jeu. Comme il détient l'information, comme il peut prendre des décisions ailleurs qu'à ces comités paritaires (au caucus des ministres par exemple!), il peut aussi décréter ses choix budgétaires, avec ou sans consensus. En réalité, tout est centralisé au Conseil du Trésor.

## La consultation Clair et la commission Châtillon

Si nous revenons à ces deux consultations, quelle stratégie poursuit le gouvernement en créant ces deux consultations parallèles? La stratégie du gouvernement est-elle la création de deux codes du travail? L'un pour le secteur privé et l'autre pour le secteur public. Quel avenir le gouvernement réserve-t-il aux travailleuses et

travailleurs? Nous ne pouvons rien affirmer, mais nous pouvons constater qu'il semble très pressé de modifier le régime du secteur public avant la prochaine ronde de négociation prévue pour 1985. Nous pouvons facilement imaginer que ce sera sous le terme de la concertation: de gré ou de force!

# Recherche d'un nouvel équilibre? Nous en doutons!

Ce nouvel équilibre que nous propose le président du Conseil du trésor, Michel Clair, dans son document de consultation sur la réforme du régime de négociations dans le secteur public est bien loin de ce qu'il peut prétendre. La recherche d'un nouvel équilibre??? Nous en doutons! Le document de consultation se présente sous la forme d'un condensé des questions et des mythes véhiculés par les principaux porte-parole du gouvernement depuis la dernière ronde de négociations. Michel Clair et son équipe ont donc "circonscrit" pour nous, "cinq (5) questions clés" qu'ils identifient comme les cinq failles majeures du régime actuel.

- L'égalité des parties négociantes
- L'hypercentralisation
- L'affrontement systématique
- Le règlement des différends, particulièrement dans les affaires sociales
- Les mentalités et l'avenir

La consultation publique sur ce document devait avoir lieu au mois de juin, juillet et août. En ce qui concerne la forme ou encore la démarche de la consultation, le document reste très vague: "Nous voulons fournir à chacun au cours du prochain mois l'occasion de faire connaître personnellement ou publiquement au gouvernement sa réponse aux cinq (5) questions clés"...

## L'égalité des parties négociantes

Selon le gouvernement, "l'analyse des négociations depuis 1972 démontre l'existence d'un immense malentendu né de la confusion entre le rôle de l'État-gouvernement et le rôle de l'État-employeur." Pour le gouvernement "il est essentiel," dit-il, "que ces deux rôles soient démarqués." Cette démarcation permettrait, souligne-t-il, "d'exclure du rapport de force" et du "champ de la négociation traditionnelle", les questions qui relèvent ultimement de la responsabilité du gouvernement.

Puisque le gouvernement est responsable devant l'électorat de ses choix politiques, "il doit également s'assurer du maintien d'un équilibre entre le marché du secteur public et celui du privé", affirme-t-on. Certes, il ne saurait être question de remettre en cause la légitimité du gouvernement en sa qualité d'Élu.

Par contre, il est normal que nous contestions les décisions

politiques du gouvernement à l'endroit d'un secteur comme celui du secteur public, quand les comparaisons qu'il défend sont tout à fait relatives, parfois même limitées volontairement et utilisées de manière démagogique à des fins de pure propagande méprisante. Peut-on comparer des pommes avec des oranges? C'est ce que disait l'économiste Michel Brody, à propos de la comparaison entre les niveaux de rémunération dans le secteur privé et public. Peut-on comparer le secteur public syndiqué à un secteur privé non-syndiqué?

De plus, le gouvernement nous propose "un processus de comparaison avec le marché privé, conduit conjointement par l'État et les syndicats" ainsi que la possibilité "d'un processus de consultation formelle auprès des divers agents socio-économiques" sur l'ensemble de ses choix politiques.

Qui va fournir l'information à ce comité paritaire? Quel type de décisions pourra-t-il prendre? Le gouvernement s'engage-t-il à en appliquer les recommandations? Nous n'en savons rien. En ce qui concerne la consultation formelle, quelle place auront les syndicats? Lors des nombreuses commissions parlementaires où nous avons participé, nous avons souvent dénoncé le fait que les individu-e-s qui ne représentent aucun groupe, aient la même audience que les organisations syndicales dûment mandatées pour représenter leurs membres! Est-ce juste et équitable? En fait, la mécanique est simple. Le gouvernement écouterait comme un **bon père de famille**, les demandes de chacune et chacun à tour de rôle et décréterait par la suite comme un **bon gouvernement**, ses choix économiques.

## L'hypercentralisation

L'utilisation même du superlatif relève de la supercherie. Le gouvernement invite à **décentraliser** la négociation sur quatre (4) paliers: nationaux, sectoriels, régionaux et locaux. Les deux premiers auraient préséance sur les deux autres. Or, l'expérience démontre que ce qui fait obstacle à la négociation ce n'est pas le nombre de paliers ou encore la centralisation des demandes à une table centrale (clauses à incidences monétaires) et aux tables sectorielles actuelles (tâche, etc.) mais davantage les **mandats fictifs** des négociateurs gouvernementaux aux différentes tables.

Lors de la dernière ronde de négociations-décisions, tout était **supercentralisé** au Conseil du Trésor. On comprendra que dans cette nouvelle perspective, la négociation ressemble davantage à "un jeu futile", comme l'affirmait Yves Bérubé, alors président du Conseil du Trésor. La question que nous nous posons alors est celle-ci: **DÉCENTRALISER QUOI?** Est-ce qu'on serait d'accord pour que le salaire ou la tâche d'une enseignante soit différente d'un établissement à l'autre? Les travailleuses de Notre-Dame gagneraient moins que celles de Ste-Justine parce que leur patron en a décidé ainsi! Ce qui aurait pour conséquence que la tâche des travailleuses et travailleurs seraient différentes d'un établissement à l'autre, d'une région à l'autre!!!

Dans cette perspective la décentralisation nous apparaît non seulement comme une volonté de diviser les travailleuses et les travailleurs du secteur public, mais aussi comme un retour aux années 60. Il ne faut pas fermer les yeux sur le rôle que jouent les administrations locales. Le gouvernement s'engage pour faire les **sales jobs**, coupures budgétaires, coupures de postes, fusion de départements, mises à pied et mises en disponibilité, etc... Pourquoi décentraliser la négociation quand les administrations locales ne servent que de **tamppons** aux décisions émises par le Conseil du Trésor?

À la dernière ronde de 82-83, nous avons vu comment le gouvernement avait fixé à l'avance "les paramètres" et les syndicats n'avaient qu'à s'insérer dans le cadre fixé; le tout assorti de menaces de mises à pied massives.

Quel est donc le véritable objectif poursuivi par le gouvernement? Éliminer le rapport de force pour manœuvrer à son aise? Actuellement, et ce depuis janvier 1983, le gouvernement tente de faire croire à la population qu'elle a son mot à dire sur ses choix budgétaires alors que nous savons très bien que le gouvernement du Québec ne contrôle que quelques leviers économiques. À cela il faudrait se référer à un article de Alain Dubuc, en janvier 1983, dans le quotidien La Presse qui soulignait que la situation actuelle des finances du Québec a pour effet que les augmentations de salaires d'une infirmière sont directement liées à la cote d'Hydro-Québec sur les marchés de New-York. Au surplus, le Conseil du trésor n'a jamais fait la démonstration que les argents récupérés dans le secteur public ont servi à la création d'emplois dans le secteur privé. À la question: "Y a-t-il lieu de décentraliser les négociations dans le secteur public? Nous croyons que non. La centralisation des négociations est ce qu'il y a de plus avantageux comme mécanisme pour protéger les travailleuses et les travailleurs, pour améliorer avec une plus grande équité pour toutes et tous, leurs conditions de travail et par conséquent leurs conditions de vie."

## L'affrontement systématique

D'après le gouvernement, il apparaît qu'un des grands défauts du système actuel est son fonctionnement par à coups. En effet tous les trois ou quatre ans, les parties se préparent pour un grand «happening» qui se transforme nécessairement en un rapport de forces où il y a nécessairement des «gagnants» et des «perdants». Ainsi on laisse s'accumuler pendant trois ou quatre ans les problèmes et on reprend une sorte de «match revanche» où il faut non seulement régler l'ensemble des problèmes accumulés, mais prévoir toutes les éventuelles et hypothétiques situations conflictuelles."

Nous ne pouvons cacher que toutes les négociations dans le secteur public ont conduit à l'affrontement. Les procès publics des syndicats n'ont jamais manqué en ces occasions et relèvent souvent d'un parti-pris mal éclairé. On y fait rarement la critique de l'attitude gouvernementale et l'on s'interroge encore moins sur les causes. Les ténors déclarent et les haut-parleurs rapportent, sans discernement. Nous savons très bien que nous ne recherchons pas l'affrontement, mais que faire quand toutes les issues sont bloquées? L'utilisation systématique des lois spéciales par le gouvernement n'est jamais remise en cause. Il y a lieu de s'interroger sur les pratiques politiques

du gouvernement qui joue deux rôles à la fois, gouvernement et employeur.

Une manière selon le gouvernement d'éviter l'affrontement serait de réexaminer "la périodicité des négociations" (négociation continue) et "d'étudier la possibilité d'ajustements annuels", entre autres, sur la **rémunération** qui, selon lui, est source de conflits. Car le gouvernement fait l'analyse que **les gens ne font pas la grève pour autre chose que les salaires**. Pourtant les enseignantes et les enseignants ont fait la grève sur l'augmentation de la tâche. Il faut souligner que mise à part la durée de la convention fixée (1-3 ans) par le Code du travail, tout peut être modifié, revu, avant ou après la période de négociation, par simple consentement des parties. Il s'agit ici d'intérêts communs. La proposition du gouvernement d'une négociation continue principalement sur la question des salaires relève encore une fois d'une stratégie simple. Elle permet notamment d'éliminer la mobilisation puisqu'on négocie à l'année, et par conséquent, d'abolir progressivement le droit de grève ou d'en restreindre son utilisation, à la condition bien sûr, que l'on ne s'intéresse pas à la tâche.

Dans ce "nouvel ordre" des relations de travail, comment les travailleuses et les travailleurs pourront-ils s'assurer d'un contrôle sur leurs négociations? Les divers comités "paritaires" ou encore "de consultation" proposés par le gouvernement demandent des ressources spécialisées, "de savants mathématiciens", comme le soulignait Pierre Pelchat du Soleil (4 novembre 1983). "Au Conseil du Trésor, commentait-il, dans le même article, "on voit la proposition de former un comité paritaire sur la rémunération comme un test auprès des syndicats" ... "Cela permettrait de dédramatiser considérablement la période des négociations et ainsi enlever bien des motifs pour déclencher une grève dans les services publics".

Le principal objectif du gouvernement est-il vraiment d'éviter les conflits ou encore de contrôler comme dans d'autres pays le mouvement syndical?

## Le règlement des différends...

Dans ce chapitre, le gouvernement s'interroge beaucoup sur l'exercice de moyens de pression qu'il admet tout de même comme faisant partie du processus de négociation. "L'exercice de moyens de pression à l'occasion d'une négociation découle des processus même de la négociation", écrit-il.

Il s'interroge aussi sur la possibilité d'éviter l'utilisation de moyens de pression en période de négociations ou avant, en présentant la possibilité d'intervention d'un tiers. Or, l'expérience passée démontre que le gouvernement s'engage à en respecter les recommandations? Va-t-il

agir comme gouvernement ou comme employeur?

Par ailleurs il s'interroge aussi sur la primauté du droit de grève sur le droit à la santé, à la vie, ou à la sécurité publique.

Nous avons toujours été convaincus qu'il soit nécessaire de mettre en place des mécanismes qui assurent les services essentiels dans les affaires sociales et que la FAS et la CSN ont toujours démontré une préoccupation constante envers la population, et à ce titre, nous avons toujours agi avec discernement. En 1979, le rapport Picard concluait que les services essentiels avaient été assurés adéquatement dans tous les établissements et que ceux-ci devraient être sous l'entière responsabilité syndicale.

Quand on invoque la primauté du droit à la santé sur le droit de grève, il faudrait rappeler au gouvernement que les travailleuses et travailleurs ont aussi droit à la santé. "Faut-il perdre sa santé pour sauver celle des autres?" écrivaient Donna Mergler et Karen Messing, chercheuses à l'UQAM, dans un article publié dans La Presse, en janvier 83. Enfin, le gouvernement propose la création de comités, (un sur la rémunération et l'autre sur l'emploi), pour remplacer la négociation. Nous sommes d'avis qu'il faille donner notre point de vue au gouvernement sur différentes questions, mais ces comités comme nous l'avons déjà mentionné ne sauraient se substituer à la négociation. De plus, l'expérience a démontré que seule la possibilité d'utiliser le rapport de force permette aux travailleuses et aux travailleurs de faire des gains ou, à tout le moins, de protéger des acquis. À ce titre, le droit de négocier et le droit de grève sont essentiels.

## Les mentalités et l'avenir

Pour le gouvernement, la création des comités sur la rémunération par exemple, constituerait une première étape dans le changement des mentalités. C'est une manière pour lui, d'éliminer progressivement par la tête l'utilisation du droit de grève puisque la négociation n'existe plus.

Par ailleurs, dans tout le document, le gouvernement ne tient nullement compte de la composition sociale du secteur public qui est composé aux deux-tiers de travailleuses, donc de femmes. Or, les statistiques démontrent que les femmes, avec ou sans diplôme, gagnent toujours 60% du salaire moyen des hommes. S'il y a un changement de mentalités, c'est à ce niveau qu'il doit s'opérer. L'approche paternaliste proposée par le gouvernement ne saurait convenir.

Déjà que la majorité des femmes qui travaillent dans le secteur privé sont non-syndiquées et n'ont aucun moyen de pression pour faire valoir leurs droits, le gouvernement entend-il faire la même chose dans le secteur public?

# À lire ou à relire



## CALENDRIER

### septembre

20 septembre: Session d'agents de griefs — 9.30 heures au sous-sol CSN

21 septembre: Session d'application du décret — 9.30 heures au sous-sol CSN

24 septembre: Réunion de l'équipe FNEEQ

27-28 septembre: L'équipe en réunion conjointe — élu-e-s salari-e-s.

### octobre

3 octobre: Réunion du comité École-Société à la FNEEQ

12 octobre: Réunion du comité Femmes à la FNEEQ

20 octobre: Manifestation "Un F-18 pour la paix".

Deux dernières semaines du mois d'octobre: TOURNÉE DE L'EXECUTIF.

## LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR MENACE QUOTIDIENNEMENT LA SANTÉ DES OCCUPANTES ET OCCUPANTS DU CEGEP DE L'OUTAOUAIS

Depuis son ouverture en 1975, les occupantes et occupants du CEGEP de l'Outaouais n'ont pas cessé d'être aux prises avec des problèmes de santé. Plusieurs souffrent de maux de tête, d'étourdissements, de gripes qui n'en finissent plus, de saignement de nez, de démangeaisons oculaires lors du port de lentilles cornéennes, et dans certains cas, d'évanouissements, etc... Dans son sondage maison auquel ont répondu 382 personnes, 72% des répondantes-ts se disent "insatisfaits ou très insatisfaits" de la qualité de l'air dans l'établissement.

À quoi sont dûs tous ces symptômes, d'une agression insidieuses à la santé? Il semble bien que ce soit un autre cas typique de "pauvre qualité de l'air" similaire aux conditions rapportées ailleurs dans des bâtiments trop hermétiques.<sup>(1)</sup> Pour le comité Intersyndical de santé-sécurité, composé de professeur-e-s, employé-e-s de soutien et étudiantes-ts, la mauvaise qualité de l'air dans le CEGEP découle d'une **mauvaise politique de fonctionnement des systèmes mécaniques par le CEGEP** combinée aux politiques d'économie d'énergie du Gouvernement québécois.

(1) Commission d'enquête fédérale sur les tours à bureaux des Terrasses de la Chaudière à Hull.

### Des installations incomplètes au départ...

Les problèmes de santé vécus par les occupantes-ts du CEGEP de l'Outaouais ne sont guère nouveaux. Déjà en 1977, suite à de nombreuses plaintes, la direction du CEGEP s'était vu obligée d'ouvrir une enquête et d'engager des experts pour trouver la source de ces problèmes. En septembre 1977, la compagnie Sonairtech, spécialisée dans la ventilation mécanique, soulignait dans son rapport: "...un autre point qui affecte beaucoup la qualité de l'environnement est la façon dont est assurée la reprise de l'air. Il est peut-être très économique lors de la construction de ne point installer de gaines de reprises, mais cela empêche tout contrôle. Cette absence de contrôle est la cause principale des conditions défavorables sinon très pénibles qui prévalent dans certains secteurs de la bâtisse..." Des tests fumigènes effectués dans quelques salles de cours démontraient en effet qu'il y avait moins de deux (2) changements d'air à l'heure, comparativement à huit (8), selon la norme du Ministère de l'Éducation du Québec en juillet 1977.

### La MIUF en plus...

En 1979, conformément aux politiques d'économie d'énergie du gouvernement québécois, le CEGEP de l'Outaouais faisait isoler les bâtiments avec de la mousse isolante d'urée formaldéhyde! Comme si les problèmes de ventilation ne suffisaient pas! À cette époque, l'administration du CEGEP avait réussi à ne pas dévoiler quel type d'isolant on avait utilisé. Toutefois, les pressions syndicales appuyées par "des résultats extrêmement élevés" des taux de formaldéhyde mesurés dans l'air par le Centre de Toxicologie du Québec, ont forcé l'administration du CEGEP à faire retirer la plus grande partie de la MIUF à la fin de 1982.

### ...Et des économies d'énergie

En 1980, la direction du CEGEP instaurait des mesures d'économie d'énergie découlant du fameux "Guide de gestion de l'énergie"<sup>(2)</sup> du Gouvernement du Québec, qui ont systématiquement réduit la qualité de l'air ambiant. Ces mesures s'appliquaient comme suit: fermeture totale ou partielle des entrées mécaniques d'air frais atmosphérique pour réduire les coûts de chauffage; installation de minuteries contrôlant le

fonctionnement normal de la ventilation mécanique pendant les heures dites "d'inoccupation"; réduction de la fréquence d'entretien des filtres de ventilation; coupure totale de l'entretien du système de ventilation mécanique etc.

(2) Document préparé par le ministère de l'Énergie et des ressources du gouvernement du Québec, en collaboration avec les ministères des Affaires sociales, de l'Éducation, et des Travaux publics et de l'approvisionnement.

### Une enquête patronale

En novembre 1983, lors d'une journée pédagogique, le nouveau directeur, s'étant vu débordé de plaintes, a commandé une nouvelle enquête pour étudier le problème de l'aération. Le comité Intersyndical s'est dit en désaccord avec le choix de la firme d'ingénieurs-conseils choisis par l'administration puisque la firme en question était, comme par hasard, celle-là qui avait conçu le système mécanique du cégep. "Il n'est pas surprenant", de dire le comité Intersyndical, "que le rapport préliminaire conclut que les modes d'opération des systèmes mécaniques sont bons, avec un calcul complètement absurde établissant le pourcentage d'air frais à 27% comparativement à un minimum devant se situer à environ 15%!" Dans son rapport, cette firme dénature la notion d'air frais, en faisant passer l'air refroidi (même s'il est vicié) pour de l'air frais (provenant de l'extérieur), ce qui lui permet d'affirmer qu'il y aurait plus d'air "frais" que la norme requise par le ministère.

### L'enquête de la CSN

Dans son rapport, le Service du Génie industriel de la CSN en arrive à une tout autre conclusion. Il conclut que les normes du MEQ (1977) et de l'ASHRAE qui spécifient un renouvellement d'au moins douze (12) litres d'air par seconde par personne, ne sont pas respectées lorsque le CEGEP est occupé. De plus la norme du Règlement relatif à la qualité du milieu de travail n'est pas respectée. Celle-ci exige qu'il y ait un changement d'air frais à l'heure dans l'ensemble des locaux occupés et que de l'air frais atmosphérique soit introduit pour compenser totalement l'air vicié extrait des laboratoires et des toilettes. L'entrée d'air frais est réduite et parfois totalement coupée au moyen d'une minuterie, tout comme l'est l'extraction d'air vicié de façon générale et d'une façon particulièrement perceptible, dans les toilettes. Cette minuterie ne met le système en opération que dix (10) minutes avant l'arrivée des préposés-és à l'entretien. "Il n'est donc pas surprenant que plusieurs d'entre eux se plaignent de malaises divers", souligne-t-on dans le rapport. De plus, le comité Intersyndical a découvert l'existence d'un régulateur de puissance électrique installé sur les recommandations du Gouvernement. Il s'agit d'un dispositif interrompant automatiquement des sources de consommation d'énergie (humidificateurs, entrées d'air frais atmosphérique, c'est-à-dire les systèmes qui rendent l'air respirable), s'il y a une trop grande demande de puissance électrique.

L'enquête commandée à la CSN par le comité Intersyndical a aussi porté sur les mauvaises conditions de sécheresse, sur le mauvais entretien du système de filtration de l'air, sur la piètre qualité de l'entretien en général, sur l'absence de hottes d'évacuation dans les ateliers et les laboratoires, sur la qualité de l'air dans les locaux de la garderie (ventilée par le même système que celui des laboratoires), etc.

## Faire des économies au détriment de la santé

Même si le nombre d'occupantes et d'occupants est passé de 2 000 à 3 000 depuis 1977, la consommation d'électricité a diminué de 5 millions de kilowatts, passant de 15 millions de kw en 1977 à 10 millions de kw. Pour l'année 1983, le CEGEP de l'Outaouais réalisait une économie de 100 000\$ sur sa consommation d'électricité. Le 8 mai dernier, le comité Intersyndical a présenté pas moins de seize (16) revendications à l'administration du CEGEP afin d'apporter des correctifs définitifs à cette situation qui perdure. Malheureusement, malgré toutes les preuves apportées, rien n'a encore bougé. L'administration refuse toujours d'assurer un minimum d'air frais aux employé-e-s de soutien.

En appui à la lutte pour la qualité de l'air au CEGEP de l'Outaouais, la FNEEQ demande au ministère de l'Éducation de mettre un terme aux compressions budgétaires et de voir à s'assurer que la santé des occupantes et des occupants du CEGEP de l'Outaouais ne soit plus menacée. La FNEEQ dénonce vigoureusement les politiques actuelles visant à réduire les coûts d'énergie dans les édifices publics (collèges, écoles, hôpitaux) au détriment de la qualité de l'air respiré par le personnel et les usagers, et invite ses syndicats affiliés et ses partenaires dans le mouvement syndical à exercer la plus grande vigilance à cet égard.

### Informatique et société

## Rencontre avec André Vitalis

Le comité école-société ainsi que des membres des syndicats locaux FNEEQ ont rencontré à Montréal le 29 août 1984, trois professeurs français venus au Québec dans le cadre d'une coopération France-Québec. Il s'agit d'André Vitalis auteur du livre "Informatique, Pouvoirs et libertés" 1981, Suzanne Assié et Colette Hofsaef. Tous trois enseignent dans des IUT (Instituts universitaires de Technologie) un programme obligatoire de 50 heures ou moins d'"Informatique et société" visant à sensibiliser les futures informatiennes et informaticiens aux conséquences sociales de l'informatique. Ces trois enseignants-ts font également partie d'un regroupement d'enseignantes-ts et de chercheuses-ts concernés par cet objectif et désireux d'échanger leurs expériences et de faire des actions communes. Il s'agit du CREIS (Centre de coordination pour la recherche et l'enseignement en informatique et société).

Ainsi deux ouvrages collectifs sont en préparation. Le pre-

mier à paraître s'intitulera "La Société et l'informatique" et sera publié aux éditions Delagrave cet automne. Il s'agit d'un outil pédagogique pour enseigner le programme déjà mentionné. La coopération avec le Québec vise justement à développer d'autres outils pédagogiques.

À chaque année depuis cinq ans, le CREIS organise un colloque. Cette année, il aura lieu les 29 et 30 novembre 84 à l'Université de technologie de Compiègne, sous le thème: "Conditionner le consommateur, ou former l'utilisateur".

Les échanges entre les membres FNEEQ et les visiteuses et visiteurs français nous ont fait prendre conscience de l'inexistence d'un cours Informatique et société dans les programmes québécois, alors qu'on plante l'ordinateur à tous les niveaux. La fédération devrait promouvoir cette idée. Ainsi, au niveau CEGEP, nous pourrions commencer par offrir un tel cours parmi les cours complémentaires.

## OYÉ, OYÉ,

Le prochain Conseil fédéral siégera à l'hôtel **Manoir du Lac Delage** les 15-16-17-18 novembre prochain. Les réservations doivent être faites à l'avance par les délégués-és. (Si possible avant le 20 octobre). Comme à l'habitude la FNEEQ défraie les frais de chambre sur occupation double seulement.

Pour réservations téléphonez à MADAME LIETTE BLAIS directement sans frais au numéro: 1-800-463-2841.

## D'accord... Pas d'accord!

Voilà le titre de la chronique qu'Info-Fneeq met à la disposition des membres des syndicats locaux qui voudront exprimer leurs commentaires sur diverses questions. Nous vous invitons à nous écrire pour le prochain numéro. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions que vos lettres soient assez courtes (deux feuillets à double interligne) et ce, pour une question d'espace.

En attendant de vos nouvelles, je vous souhaite une bonne année scolaire,  
Jean-Anne Bouchard, c.s. en information.

### Entrevue avec Gilbert Vaillancourt

## Démocratisation des universités... une campagne s'amorce

"Pour la première fois peut-être, les professeur-e-s d'universités auront à se prononcer sur une incidence sociale importante, qui est l'accessibilité à l'université", affirmait Gilbert Vaillancourt, président du Syndicat des professeur-e-s de l'Université du Québec à Montréal (SPUQAM), lors d'une entrevue accordée à INFO-FNEEQ. M. Vaillancourt avait été invité au Bureau fédéral de la FNEEQ le 24 août dernier pour y présenter la campagne Contre l'Inaccessibilité à l'université initiée par l'Intersyndicale des professeur-e-s d'universités et financée par la FNEEQ et la CSN. On se rappellera que le SPUQ avait organisé une campagne semblable en 1980-81. Malheureusement, pour plusieurs raisons, notamment le manque de communication entre les professeur-e-s des différentes universités, le mouvement ne s'est pas répandu. Mais depuis un an, les liens se sont sensiblement améliorés. L'Intersyndicale des professeur-e-s d'universités a été formée. "C'est un mouvement spontané qui n'a pas encore de structure ni de forme de représentation ni de formule de vote, mais c'est un mouvement spontané bien ancré et qui tient," souligne M. Vaillancourt.

La première étape de la démarche consiste en premier lieu à sensibiliser les professeur-e-s à la question. "On veut d'abord que l'unité se fasse entre professeur-e-s avant d'impliquer d'autres groupes. C'est très important d'avoir d'abord l'appui du plus grand nombre de professeur-e-s." Actuellement, l'Intersyndicale regroupe quinze exécutifs appartenant à diverses fédérations.

### Avoir des ressources plutôt que de continger

Comme ailleurs dans d'autres secteurs, le gouvernement utilise les administrations locales pour appliquer le contingentement. Selon Gilbert Vaillancourt, "le gouvernement n'ose pas parler maintenant de contingentement car il a peur de l'électorat. C'est une politique un peu honteuse et il craint de l'admettre publiquement. Il ne veut pas dire qu'il diminue les inscriptions mais il met tellement de pression sur les universités et sur les professeur-e-s que finalement, de

guerre lasse, d'usure, il arrive que les professeur-e-s sont fatigués de développer des programmes où il n'y a pas de sous, par conséquent, on a pas d'autres choix que de continger. Par exemple, quand on est obligé d'enseigner à 60 étudiant-e-s que vous en avez 10 d'assis-es sur le calorifère de la classe; vous êtes tentés d'envisager le contingentement".

Actuellement, 36% des programmes du premier cycle de l'UQAM, l'une des universités les plus ouvertes dit-on, sont contingentés. Cette diminution des inscriptions s'applique particulièrement à des programmes "qui demandent des installations: des places assises, des laboratoires, toutes sortes de développements, etc." explique Gilbert Vaillancourt. Les programmes en arts, en informatique, en communication, etc. sont présentement contingentés.

De 1978-79 à 1984-85 les subventions générales accordées aux universités par étudiant-e-s sont passées de 5 200\$ à 3 500\$. Les coupures budgétaires ont de nombreux effets particulièrement sur la motivation des professeur-e-s. "Les gens sont écoeurés de leurs conditions de travail. En informatique, par exemple, les gens sont debout jour et nuit. Les travaux se font la nuit parce qu'il n'y a pas de place le jour. Alors les étudiant-e-s critiquent, avec raison, c'est ainsi qu'on amène les professeur-e-s à continger." (Nous n'avons plus à nous demander pourquoi les femmes ont certaines difficultés à se recycler vers cette matière! INFO-FNEEQ).

En 20 ans le profil de la clientèle universitaire n'a pratiquement pas changé. "Si l'on examine la structure des étudiant-e-s que recrute l'Université de Montréal, par exemple, elle est absolument identique aux années 60", souligne M. Vaillancourt. "En regardant la structure des métiers du père", dit-il, "on s'aperçoit qu'il y a encore plus de fils de professionnels, de la petite bourgeoisie, cette situation s'est cristallisée un peu partout et a même progressé à l'UdeM. La structure de reproduction des classes sociales est plus forte qu'il y a 20 ans. La création de l'UQAM explique

peut-être cette situation mais cela n'explique pas tout. Il est vrai que la création du réseau de l'UQ a permis de faire un petit pas. On a rendu l'enseignement universitaire accessible à des populations qui traditionnellement n'allaient pas à l'université. Mais ce n'est vraiment qu'un petit pas", affirme M. Vaillancourt.

### Comment se fait le contingentement?

Selon M. Vaillancourt, le contingentement ne s'opère ni par quotas ni par la note (peut-être à l'UdeM) mais par "des choses moins controversées", souligne-t-il, "l'insertion de tests, d'entrevues préliminaires, etc. Ce qui n'existait pas auparavant. Autrefois, si tu avais 23 ans ou ton DEC tu pouvais entrer à l'université. Aujourd'hui c'est encore vrai pour 60% des programmes du premier cycle de l'UQAM par exemple." Mais pour un grand nombre de professeur-e-s d'universités, l'accessibilité signifie encore une baisse de la qualité de l'enseignement. "C'est un faux débat" semble-t-il, affirme M. Vaillancourt. "C'est une espèce d'image qui fait que les professeur-e-s d'universités ont tendance à opposer accessibilité et qualité." Cette année à l'Intersyndicale nous allons en discuter et faire le débat avec les professeur-e-s. Mais ce n'est pas un débat rationnel. Par exemple, on a souvent dénigré l'UQ à ses débuts parce que sa clientèle augmentait, on disait que les cours étaient de mauvaise qualité. Quand l'université de Montréal augmente de 12%, est-ce que la qualité de l'enseignement baisse automatiquement? C'est une image très irrationnelle.

Pour Gilbert Vaillancourt ce qui compte pour l'instant, c'est d'ouvrir les portes des universités en plus grand nombre. En fait, c'est tout le débat sur la démocratisation des universités qui reprend, ça promet!

(Suite comité santé-sécurité)

L'action du comité au cours de l'année qui vient, s'axera donc en grande partie sur la formation. Dans un premier temps, le comité verra à outiller les militant-e-s syndicaux en leur fournissant la documentation et les instruments nécessaires pour coordonner l'action locale. Le comité produira également des documents d'information à l'intention des membres enseignant-e-s, afin de les sensibiliser aux problèmes de santé-sécurité qui prévalent dans leur milieu tout en leur suggérant les démarches à effectuer pour faire corriger la situation. Par ricochet, cette formation bénéficiera aussi à nos étudiant-e-s qui, après avoir pris conscience avec nous des questions de santé-sécurité, seront plus aptes à en tenir compte d'une façon active tout le long de leur vie professionnelle. Au cours de l'année, le comité publiera donc la **documentation** essentielle pour les membres et les militant-e-s, au sujet des **questions générales** en santé-sécurité (problématique, structures, recours, politiques syndicales) et des **quatre questions spécifiques** (burn-out, premiers soins, évacuation, ventilation).

Avec l'aide du service de Génie industriel de la CSN, le comité organisera également des **sessions de formation**, dont l'une portera sur les **questions générales**, tandis qu'une autre (ou quelques autres, selon les besoins régionaux) s'attaquera à l'urgent problème de l'aération et de la ventilation dans les édifices publics, tel qu'il se manifeste dans les maisons d'éducation. Cette dernière session visera à former des responsables syndicaux capables, entre autres, de mesurer la qualité de l'air et les conditions ambian-

tes dans leur milieu de travail. Notons que ce problème s'est gravement accentué récemment, à cause des coupures irrationnelles au budget de ventilation et de chauffage effectuées par les institutions dans le cadre d'un programme gouvernemental d'économie d'énergie.

Le comité travaille en ce moment à monter la structure et la composition du comité santé-sécurité dans chaque syndicat et à dresser l'inventaire des revendications présentes ou passées. Le comité annonce également la tenue prochaine de ces sessions de formation, dont les dates seront annoncées dans le prochain INFO-FNEEQ. Chaque syndicat recevra donc sous peu un appel de l'un-e des membres du comité, soit: Claude-Hélène Parrot (CEGEP Maisonneuve), Johanne Martin (École Notre-Dame-de-Lourdes), Claude Bruxelles (CEGEP Ahuntsic), Laurent Labonté (CEGEP Ahuntsic, ex-MED CEGEP Vieux-Montréal), Paul Jones et Jean-Yves Trempe participent au comité comme responsable pour l'exécutif et conseiller (personne-ressource).

Dans l'immédiat, le comité FNEEQ invite chaque syndicat à former un comité local de santé-sécurité ou tout au moins, à désigner un-e ou des responsables du dossier pour prendre connaissance des documents, participer aux sessions de formation, effectuer les enquêtes et coordonner les actions locales. Lorsque le contexte le permet, un comité intersyndical de santé-sécurité regroupant enseignant-e-s, employé-e-s et professionnel-le-s s'avère une structure d'une efficacité appréciable, tant pour la cueillette et la diffusion de l'information que pour l'action revendicatrice.

## La FTPF demande profs

Il y a quelques mois déjà, la Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt lançait la campagne Pour un Québec Vert, pour sensibiliser les autres travailleuses et travailleurs ainsi que l'ensemble de la population aux graves problèmes de ce secteur. La forêt fournit 84 000 emplois directs et plus de 160 000 emplois indirects, soit près d'un quart de million d'emplois à travers tout le Québec. Les produits forestiers représentent près du quart de toutes les exportations du Québec. C'est chez nous que se fabrique la moitié de toute la production canadienne de papier.

De 1977 à 1982, les bénéfices nets des quatre grandes sociétés forestières du Québec (Abitibi-Price, Consol-Bathurdt, Domtar, Donohue) totalisaient plus de \$1 milliard 850 millions de dollars.

Pendant cette même période, les emplois ont chuté de façon

dramatique en forêt, en usine etc. En forêt aujourd'hui, on retrouve que la moitié des travailleurs qui y trouvaient de l'emploi il y a à peine deux ou trois ans. En usine, les changements technologiques et le non remplacement des travailleuses et des travailleurs à la retraite provoquent des mises-à-pied.

Pour la population québécoise, ce sont des milliers et des milliers d'acres de forêts sacrées, perdues presque à tout jamais par les coupes à blanc, l'exploitation sans contrôle de notre principale richesse naturelle. Des dommages irréparables à notre forêt et notre environnement!

Pour ceux et celles intéressés à en savoir plus long, ou encore à toutes les enseignantes et les enseignants intéressés à devenir des personnes ressources, la FTPF avec l'appui de la CSN a mis sur pied une session de formation qui sera diffusée sur un système de Cablevision dans le

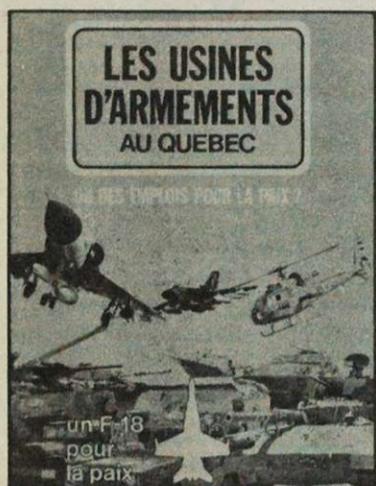
cadre des cours de Télé-université. L'originalité de ce cours, construit avec la participation des travailleurs de la forêt, est qu'il permet aux participantes et participants d'étudier et d'analyser sur le terrain des problèmes soulevés par les travailleurs.

La période d'inscription a lieu tout le mois de septembre et le cours d'inscription est de 10,00\$.

Voici quelques-uns des thèmes qui seront abordés: Le rôle écologique de la forêt; l'arrosage, les effets des pulvérisations chimiques et biologiques, les possibilités de nos forêts pour les prochaines décennies, les correctifs proposés, emplois et conditions de travail, la santé-sécurité, le travail à forfait, rencontre avec des propriétaires de machines et enfin, les aspects politiques etc... De plus, au cours de l'automne, la FNEEQ produira un Cahier pédagogique sur la forêt qui pourra servir de documentation dans les cours pour les professeurs.

Désarmement

# Un F-18 pour des emplois pour la paix



Le mouvement pacifiste est encore bien petit au Québec. Pourtant le 20 octobre 83, plus de 20,000 personnes se sont retrouvées pour manifester en faveur du désarmement.

Cette réédition de la brochure illustrée ci-haut, **Les usines d'armement au Québec ou des emplois pour la paix** enrichie de la proposition d'un thème et d'un scénario pour 1985 se veut une contribution à ces débats. Cette brochure peut servir d'outil de réflexion, de pédagogie et d'action afin d'élaborer un projet collectif de toutes les Québécoises et de tous les Québécois préoccupés par la militarisation croissante du monde.

La manifestation du 20 octobre 1984 aura comme thème **Marche pour la paix et la vie — désarmer pour développer autrement**. Nous aimerions aussi que cette manifestation serve de coup d'envoi au thème de 1985; un beau coup d'envoi... qui permettra de faire comprendre aux gouvernements que le désarmement n'est pas qu'une simple mode et que nous y croyons vraiment.

## Le thème et le scénario de 1985

### Objectif

Créer, par le biais de la manifestation, un événement majeur destiné à forcer le ministère de la Défense à octroyer un fonds pour la paix équivalent au prix d'un F-18.

### Pourquoi ce thème?

Le ministère de la Défense du Canada dispose actuellement d'un budget annuel de **9.2 milliards**. Ce budget permettrait de construire **800,000 tracteurs**

pour le tiers-monde... sans compter tous les emplois que la construction de ces tracteurs pourrait entraîner au pays. Le cahier **Les usines d'armement au Québec ou des emplois pour la paix** présente très bien la logique de tout cela. On y montre comment les dollars investis dans le secteur militaire sont les moins productifs pour la création d'emplois. On y parle aussi de nouvelles voies possibles pour augmenter notre sécurité nationale.

L'objectif proposé pour 1985 se veut à la fois ambitieux et réaliste. Réaliste parce qu'on ne demande pas la fermeture du ministère de la Défense: on demande tout au plus de pouvoir disposer d'un fonds relativement modeste pour pouvoir expérimenter d'autres voies, pour créer à la fois plus d'emplois et pour maintenir de bonnes relations avec les autres pays. Ce fonds est petit si on le compare au budget global de la défense ou au nombre de F-18 construits. Pourquoi, si toutes les garanties de probité et de compétences économique sont mises en place, une organisation vouée à la paix n'aurait pas droit à un minime budget par rapport à celui accordé au marchand de canons et de mort?

**Pourquoi n'aurions-nous pas droit à la valeur d'un seul F-18 pour financer le rêve de milliers de Québécoises et Québécois?** Et ce n'est même pas farfelu de demander ce budget au ministère de la Défense. N'est-ce pas ce ministère qui a pour fonction de maintenir la paix? Il devrait donc être mal placé pour refuser de financer une expérience populaire originale. Pourquoi n'aurions-nous pas la chance de faire la preuve que notre petite expérience crée proportionnellement plus d'emplois, aide plus la solidarité internationale, que les 138 autres F-18 et les 6 frégates dotées des derniers gadgets meurtriers imaginables?

La condition nécessaire pour assurer la paix, c'est de promouvoir une justice économique et sociale à l'échelle mondiale et de reconnaître le droit de tous les peuples d'avoir part aux généreuses ressources de la terre. Nous devons travailler à l'avènement d'un ordre économique juste et équitable où la dignité humaine en harmonie avec la nature ne sera refusée à personne.

Gagner des millions pour la paix par une manifestation, quelle idée! Impossible? Oui, c'est impossible si personne n'y croit vraiment. Mais c'est tout à fait possible si tout le monde laisse de côté son cynisme poli-

tique pour se mettre à considérer vraiment comment les budgets militaires sont scandaleux et non de simples scandales de salon: comment nous avons un droit strict d'exiger une subvention qui réponde à la demande de dizaines de milliers de Québécoises et Québécois.

### Des emplois pour la paix

Chez nous, cela pourrait se traduire concrètement par des centaines de petits projets pour mettre en place les conditions de création d'emplois permanents pour la paix.

Dans le cas de travailleurs d'usines d'armement, ce sont par exemple, des projets pour étudier les façons de reconvertir leurs usines; dans le cas d'étudiantes et d'étudiants, celles-ci et ceux-ci pourraient effectuer, dans leurs cours, des études de faisabilité de projets de création d'emplois qui visent à aider le tiers-monde. On pourrait accorder beaucoup de petits budgets pour payer les dépenses courantes pour ces projets et travaux de cours (frais de déplacements, de photocopie, etc.); dans le cas de chômeuses et chômeurs, on pourrait mettre sur pied des emplois à partir de besoins concrets exprimés par des coopérants qui ont déjà analysé certains besoins précis dans les pays du tiers-monde; des idées, il y en a des milliers... mais elles doivent toutes avoir pour conséquence qu'une partie de nos impôts aujourd'hui engloutie dans des engins de mort serve à favoriser la paix et les bonnes relations avec nos voisins, principalement du tiers-monde.

### Comment rendre crédible cette revendication?

1. Pour justifier chaque dollar demandé au ministère de la Défense, il faut que la demande populaire s'exprime de façon tangible et que chaque individu compte. **La présence de chacun devient alors très importante. Seul un nombre très imposant peut justifier une demande sérieuse de subvention au ministère de la Défense.**

2. Un comité national chargé de négocier et de gérer le fonds. Ce comité devrait être entériné par les centrales syndicales et les groupes populaires.

3. Un comité d'analyse économique pour vérifier et analyser la nature des projets qui seraient présentés. Il importe en effet que l'expérience soit vraiment un succès et qu'on démontre les effets bénéfiques d'un tel programme. Il faudrait donc trouver des scientifiques capables de supporter la démarche économique et administrative de tout ce programme.

4. Une campagne de presse en faveur de tout ce mouvement. Ce que nous proposons c'est de tenter de sensibiliser le plus grand nombre possible de journalistes à la question du désarmement et des emplois pour la paix de telle sorte qu'ils s'impliquent activement dans la constitution de dossiers d'information sur cette question. Une manifestation, si grosse soit-elle, ne saurait nous permettre de gagner quoi que ce soit sans un support actif des médias pour informer la population sur les divers aspects de ce dossier.

5. Enfin, le nombre de manifestantes-ts. Pas question d'obtenir un nombre important sans un mode d'organisation différent. Les méthodes habituelles seront bien sûr nécessaires pour organiser la manifestation.

### Objectif secondaire

Une grande manifestation c'est un événement dont on parle longtemps et qui marque la force du mouvement. Cette manifestation sera une occasion de recréer dans la rue un contact avec toutes les catégories de travailleuses et travailleurs, les jeunes, les personnes âgées, les chômeuses et chômeurs, les assistées sociales et assistés sociaux, les groupes ethniques, etc.

L'augmentation des budgets militaires et la politique de guerre sont justement un des piliers de la crise économique actuelle. La question de la démilitarisation est une question cruciale à l'heure actuelle. Le thème de la manifestation lie réellement cette problématique à notre vécu local québécois.

### En résumé

Il s'agit pendant un an de préparer soigneusement un grand référendum où en octobre 1985, des dizaines de milliers de Québécoises et Québécois iront **"voter avec leurs pieds"** (manifestation pour exiger l'octroi au mouvement ouvrier et populaire d'un fonds de

création d'emplois pour la paix.

Toutefois, d'ici le **20 octobre 1984**, nous devons déployer toutes les énergies nécessaires pour faire signer la pétition pour la paix et rassembler à Montréal le plus grand nombre de manifestantes et manifestants possible afin que cette journée du **20 octobre 1984** soit un réel symbole de notre volonté de vivre en paix.

Gérald Larose CSN  
Yvon Charbonneau CEQ  
Évalué à l'origine à 16 millions chacun, le F-18 dépasse maintenant le 35 millions de dollars.

### Si le désarmement vous tient à cœur...

La FNEEQ s'est fixé les objectifs suivants pour octobre 1984:

- 4 profs par institution posent un geste pour le désarmement (un objectif réaliste?)
- ces 4 profs prennent 3 heures de cours pour discuter de l'emploi et du désarmement à l'aide de la brochure "les usines d'armements au Québec ou des emplois pour la paix" (carte des usines militaires)
- dans chaque cours, chacun ou chacune de ces 4 profs suggèrent à ses étudiantes et étudiants d'appuyer cette revendication

- en amenant 3 personnes à la manif (ami-es, parents...)
- en faisant signer une feuille de la pétition de la Caravane pour la paix.

Vous voulez participer à cette opération désarmement-84, pour information vous pouvez rejoindre **Robert Cadotte 514-598-2401** ou le secrétaire de la FNEEQ **514-598-2241**.

**Collaboration:**

Ginette Dupaul,  
Christiane Jobin,  
Flavie Achard,  
Robert Cadotte,  
Pierrette Galant-Déry,  
Laurent Labonté,  
Gina Lebeuf,  
Jean-Anne Bouchard.